



# Taxe d'apprentissage 2024

Contribuez à la qualité de formation  
des soignants de demain



L'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS) accueille chaque année près de **1000 étudiants et élèves** répartis au niveau de cinq cursus de formation sanitaire de niveaux 7 à 3 (Infirmier Anesthésiste, Infirmier, Aide-soignant, Auxiliaire de Puériculture, Ambulancier), d'un département de formation continue et de classes préparatoires aux sélections ou concours.

En partenariat avec l'Université Sorbonne Paris Nord, il dispense la formation d'Infirmier en Pratique Avancée mention Psychiatrie et Santé mentale ainsi qu'une formation conduisant au Diplôme Universitaire soins infirmiers spécifiques aux patients adultes en réanimation, salle de surveillance post-interventionnelle et urgences. Par ailleurs, il dispose d'une unité de recherche et de développement professionnel.

Ouvert sur l'international, l'IFITS développe des partenariats Erasmus avec de nombreuses universités européennes et des projets d'échanges notamment avec le Gabon.

L'institut a le souhait de mettre en valeur son expertise et sa capacité à innover à travers une pédagogie moderne et dynamique.



## Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Ifits ?

La taxe d'apprentissage est un élément budgétaire indispensable au fonctionnement de notre école. Elle est entièrement consacrée à **développer la qualité de l'enseignement** dispensé à nos élèves et étudiants.

Elle contribue à la modernisation des équipements pédagogiques (installation d'écrans de projection, de caméras pour l'enregistrement des cours) et le développement de projets pédagogiques innovants (tutoriels sous forme de vidéos, podcasts à destination des étudiants etc.).

En nous versant votre taxe d'apprentissage, **vous participez à former des futurs professionnels qui dispenseront des soins de qualité à l'issue de leur formation.**

## Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Ifits ?

Vous pouvez verser le solde de 13% de votre taxe d'apprentissage du **27 mai au 4 octobre 2024** :

**En vous connectant sur la plateforme SOLTÉA**  
(voir le *Guide utilisateur : portail employeur* ci-joint)

[www.soltea.education.gouv.fr](http://www.soltea.education.gouv.fr)

**Puis dans « Recherche établissement » :**  
INSTITUT DE FORMATION THEODORE SIMON  
Code UAI EF : 0932323V  
Siret : 189 300 189 000 17

**Votre contact pour tous renseignements complémentaires**

Gina PICARD

[g.picard@ifits.fr](mailto:g.picard@ifits.fr) / 01 49 44 36 26

